

<p><b>VILLE DE COGNAC (CHARENTE)</b></p> <p><i>EXTRAIT</i></p> <p>du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p>séance du 17 novembre 2011</p>	<p>conseillers : 33 présents : 31 pouvoirs : 2 votants : 33 abstentions : 0 voix pour : 33 voix contre : 0</p>
--	--

***Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Adjoua KOUAME - Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

<b>ADMISSIONS EN NON VALEUR</b>	<b>2011.182</b>
---------------------------------	-----------------

Certains titres de recette émis sur le budget de la Ville, au cours d'années antérieures n'ont pu être recouverts pour des raisons que le Trésorier de la collectivité nous a fait connaître ou justifiées par des pièces jointes :

Références comptables	Objet	Motifs	Montant
Divers titres de 2008 à 2011	Restauration scolaire et CLSH	Surendettement et décision d'effacement de la dette	1 296,29 €
Divers titres de 2007 à 2010	Restauration scolaire et CLSH	Surendettement et décision d'effacement de la dette	170,26 €
Divers titres de 2011	Restauration scolaire et CLSH	Surendettement et décision d'effacement de la dette	677,84 €

Conformément à la demande du Trésorier, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur tous ces produits non recouvrables pour un montant de **2 144,39 €**.

Les crédits sont imputés au compte 65-654-01 du budget 2011.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, ADMET en non valeur les produits non recouvrables décrits ci-dessus, pour un montant de 2 144,39 €.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

*Michel Gourinchas*  
Michel GOURINCHAS

